

Pour la sortie de corps DECISION n° 12/2023

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article 6143-7,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des Directeurs des Etablissements de Santé,
- Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des Établissements Publics de Santé,
- Vu le décret n° 97-374 du 18 avril 1997 relatif à la délégation de signature,
- Vu l'article R.2213-8 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France portant nomination de Monsieur Michel THUMERELLE en qualité de Directeur intérimaire du Centre Hospitalier de Maubeuge et de Felleries Liessies en date du 1^{er} janvier 2023,

Le Directeur du Centre Hospitalier de Maubeuge,

DECIDE

Article 1:

Cette décision annule et remplace la décision n°09/2023.

Article 2:

Il est accordé une délégation de signature à :

- Mme Sandrine GALAND, Aide-Soignante
- Mme Laura GERBERT, Aide-Soignante
- Mme Manon THOUANT, Agent des Services Hospitalier

à l'effet de signer les documents relatifs à la sortie de corps dans le cadre de transport du corps d'un défunt. Cette signature ne pourra s'exercer uniquement après accord écrit du Chef de Service ou de son représentant concomitamment à la rédaction du certificat de décès.

Article 3:

La présente décision est applicable à compter de sa signature.

Article 4:

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs et notifiée pour information aux intéressés.

Fait à Maubeuge, le 09 janvier 2023

Le Directeur par intérim

DIRECTION

Michel THUMERILLE

Les délégataires

Mme Sandrine GALAND	Mme Laura GERBERT	Mme Manon THOUANT
Callun E	Julan	